



PAIEMENT FACTURE ENERGIE

Par Fab5759

Bonjour,

Notre fille qui vivait en couple est séparée depuis le début de l'année.

Lors de cette rupture, il a été mis fin au contrat ENGIE.

Ce contrat était à son nom mais les paiements mensuels étaient issus d'un compte joint.

Malgré nos diverses demandes son ancien compagnon ne répond pas à nos demandes de paiement de la moitié de la facture de solde.

Que pouvons nous faire à ce sujet ?

merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

En union libre, rien ne permet de déterminer qui doit payer la facture de l'énergie.

Votre demande ne se justifie pas.

Par Fab5759

Merci pour votre réponse.

Donc si je comprends bien c'est à elle de tout payer alors que la facture concerne une consommation durant la vie commune ?

Aucun recours possible ?

Par yapasdequoi

Ils n'ont pas jugé utile de se marier ou se pacser pour définir qui paye quoi.

Donc elle n'a pas de recours si la facture est à son nom, elle est seule redevable.